

Virlay - La Tranchasse



Une randonnée proposée par [TourismeCoeurdefrance](#)

A Saint-Amand-Montrond, le Lac de Virlay est le lieu de rendez-vous des marcheurs et des passionnés de voile. Les rues de Saint-Amand allient douceur de la flânerie et vous mènent sur le Chemin de ronde de la Forteresse de Montrond. Longez le Canal de Berry et découvrez le théâtre Gallo-Romain de Drevant et le Pont Canal de la Tranchasse.



Durée :	3h20	Difficulté :	Facile
Distance :	11.42km	Retour point de départ :	Non
Dénivelé positif :	26m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	11m	Commune :	Saint-Amand-Montrond (18200)
Point haut :	170m		
Point bas :	149m		

Description

Base nautique de Virlay à Saint-Amand-Montrond

(D) Avancer en direction du lac (derrière la base nautique) et longer le bord du lac sur la gauche.

(1) Prendre à gauche le chemin rural de Virlay et monter jusqu'à l'Avenue du Général de Gaulle sur la droite. Attention : circulation automobile.

(2) Au rond point de Lidl, prendre à droite l'Avenue de la Vigne du Prince

(3) Pour les piétons : avant le rond point de l'Avion descendre à gauche sur le bord du Cher, puis prendre à droite jusqu'à l'escalier qui arrive sur l'Avenue Jean-Jaurès sur le pont d'Orval.

Pour les cyclistes : au rond-point de l'Avion prendre à gauche puis au rond point de la Gare prendre à gauche pour arriver sur le pont d'Orval.

(4) Continuer tout droit sur l'Avenue Jean Jaurès, puis tourner à la 4ème rue à droite "rue de Mazagran".

(5) Tourner à droite chemin de l'Usine des eaux puis prendre le chemin de terre qui fait le tour de la Forteresse de Montrond .

(6) Vous arrivez rue de l'Autel de la Patrie et tourner à droite puis au croisement tourner à gauche en direction du Canal de Berry.

(7) Prendre à droite, le chemin de halage du Canal de Berry à droite pendant 2 kilomètres, jusqu'au Pont de Marigny. Changer de berge et continuer tout droit, pendant 5 kilomètres jusqu'au pont de La Tranchasse.

Au croisement de la D97, continuer tout droit et atteindre le Pont de la Tranchasse **(A)**.

Points de passages

- D Lac de Virlay**
N 46.737627° / E 2.479915° - alt. 151m - km 0
- 1 Chemin rural de Virlay**
N 46.734333° / E 2.486439° - alt. 150m - km 0.71
- 2 Rond - point de Lidl**
N 46.729597° / E 2.496867° - alt. 156m - km 1.8
- 3 Avant rond point, à gauche.**
N 46.727803° / E 2.489228° - alt. 151m - km 2.42
- 4 Continuer tout droit sur l'Avenue Jean Jaurès.**
N 46.726155° / E 2.489142° - alt. 153m - km 2.6
- 5 Tourner à droite chemin de l'Usine des eaux.**
N 46.72389° / E 2.497253° - alt. 159m - km 3.35
- 6 Rue Autel de la Patrie et Camping de Saint-Amand**
N 46.719801° / E 2.49382° - alt. 156m - km 4.17
- 7 Prendre à droite, le chemin de halage du Canal.**
N 46.718859° / E 2.493133° - alt. 157m - km 4.33
- A Pont Canal de la Tranchasse**
N 46.681105° / E 2.552909° - alt. 161m - km 11.42

Informations pratiques

A Saint-Amand-Montrond :

- Toilettes publiques : Lac de Virlay

- Point d'eau potable : Lac de virlay

Commerces et restaurants au bord du Lac de Virlay et centre-ville

Office de Tourisme- Place de la République - 02 48 96 16 86 GPS : 47.7255 / 2.5056

A Drevant :

- Restaurant sur le bord du Canal de Berry

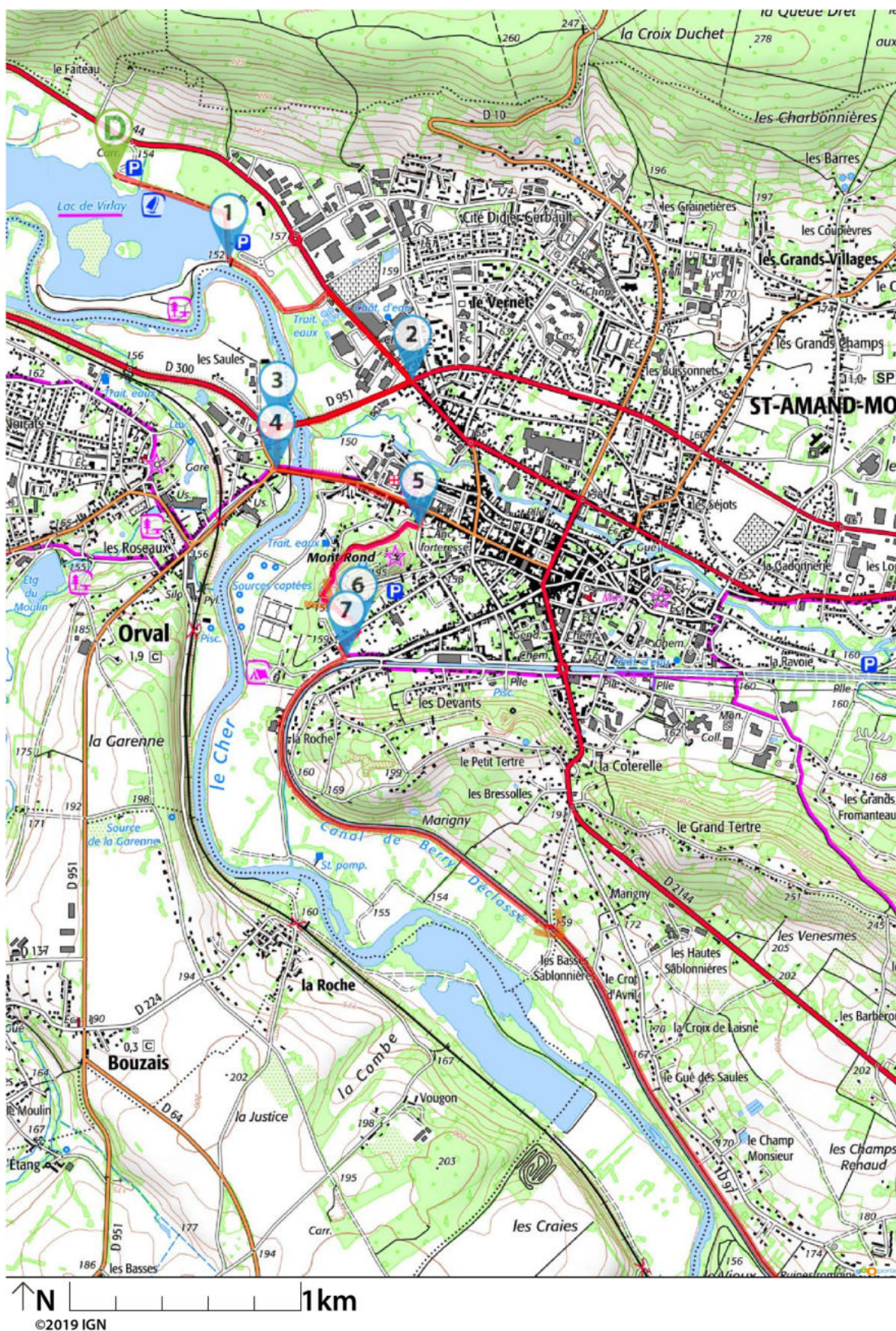
- Point d'eau potable : Derrière la mairie

- Toilettes publiques : Derrière la Maison d'accueil - ouvert du 15 avril au 1er octobre

A proximité

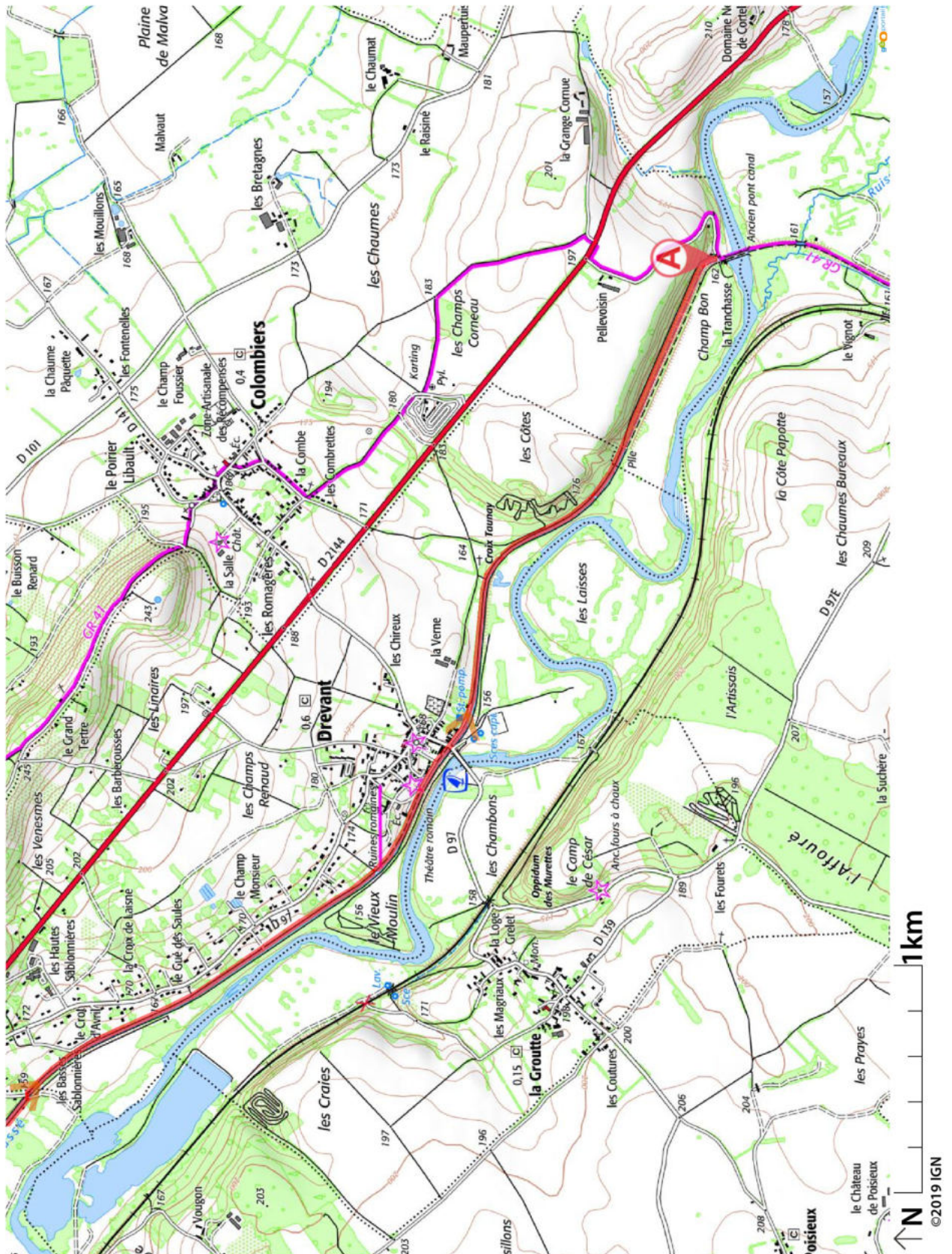
- Saint-Amand-Montrond berce son histoire au pied d'une forteresse et jusqu'au cœur d'un centre ville, qui recèle un patrimoine remarquablement préservé. Elle s'inscrit parmi les trésors de la route Jacques Cœur, la plus ancienne route historique de France. C'est bien après la Révolution Française que les 2 villes Saint-Amand Le Chastel et Saint-Amand sous Montrond se réunissent pour donner naissance à Saint-Amand-Montrond.
 - La Forteresse de Montrond est la seule fortification bastionnée édifée dans le centre de la France. Ses origines remontent au XIIIème siècle. Au sommet de cet édifice militaire, la vue est imprenable sur la vallée.
 - Drevant se situe sur la rive droite du Cher et abrite un théâtre gallo-romain. Son sanctuaire et ses thermes témoignent de l'importance de la cité à cette époque.
 - Le Canal de Berry franchit le Cher au lieu dit « La Tranchasse » par le pont-canal du même nom, construit entre 1829 et 1834, puis élargi en 1872, il présente un intérêt historique, patrimonial et technique, il est représentatif des grands pont-canaux en maçonnerie construits à cette époque en France, c'est le premier pont-canal construit en Région Centre. Longueur totale 96 m sur 8 arches, largeur totale de 8 m, largeur de la voie d'eau 5,5 m. Depuis le 15 avril 2009, ce pont-canal est inscrit au titre des monuments historiques.
- Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-virlay-la-tranchasse/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

Visorando
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

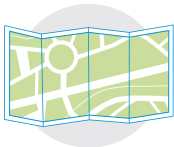
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



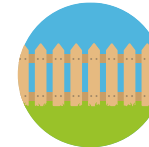
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



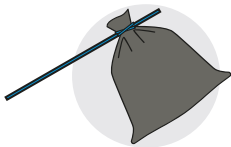
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.